

L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DE TABAC CHEZ LES JEUNES DE  
MOINS DE 25 ANS

DE M. FABIAN MAINGAIN

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (FDF).-** Le Soir d'hier révélait les résultats d'une étude de la Fondation contre le cancer montrant qu'un jeune sur trois de moins de 25 ans est adepte du tabac sous diverses formes. La lutte contre le tabagisme chez les jeunes est sans cesse à recommencer et s'apparente ainsi au supplice de Sisyphe.

Quels sont aujourd'hui les dispositifs, notamment préventifs, dont nous disposons pour lutter contre le phénomène du tabagisme chez les jeunes ? Leur évaluation ou leur renforcement sont-ils à l'étude au sein de votre administration ? Enfin, avez-vous pris connaissance de cette étude ou en disposerez-vous pour éventuellement affiner votre politique ?

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Depuis le transfert de compétences de la Communauté française vers la Commission communautaire française, celle-ci soutient un programme de prévention du tabagisme chez les jeunes via le Fonds des affections respiratoires (Fares). Le montant alloué est de 46.000 euros pour l'année 2015.

Le Fares n'intervient qu'en deuxième ligne, c'est-à-dire qu'il forme des personnes relais qui sont en contact avec les jeunes en milieu scolaire et extrascolaire. Il fournit des outils pédagogiques, des formations et des appuis méthodologiques, afin d'aider ceux qui sont en contact avec les jeunes à prévenir les dangers liés au tabac et à les inciter à décrocher.

Évoquons également un soutien en matière de lutte contre le tabagisme via un projet de la Fédération des maisons médicales. Celui-ci bénéficie d'un montant de 35.000 euros,

destiné à accompagner les populations plus précarisées fréquentant les maisons médicales et souhaitant arrêter de consommer.

L'objectif des maisons médicales, et de la fédération de façon plus générale, est notamment de travailler sur un déterminant important lié à la consommation de tabac, qui est l'estime de soi. Par contre, les programmes de sevrage à proprement parler sont de la compétence de la Commission communautaire commune.

Une autre piste mérite d'être analysée, qui a trait aux facteurs exerçant très clairement une influence sur la consommation des usagers comme l'aspect du paquet de tabac, son prix, la publicité liée au produit, etc. Ce point nécessite un travail en commun avec le niveau fédéral. Des pistes de solutions sont souvent évoquées, comme l'instauration d'un paquet de cigarettes neutre, générique, sans indication de marque. La suppression de la publicité est également régulièrement envisagée, d'autant que les jeunes eux-mêmes sont assez critiques à cet égard et parfaitement conscients de l'aspect incitatif de la publicité liée au tabac.

Ce débat, comme celui relatif à la consommation d'alcool, dépasse largement le cadre de la Commission communautaire française. Il implique un travail de grande ampleur, puisqu'il touche aux aspects législatifs et publicitaires. Au vu des derniers chiffres - un jeune sur trois fume du tabac -, ce travail s'avère néanmoins indispensable.